



*Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 03 juin 2015 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **TOMBLAINE** (54) à :

BLAISE Barbara
DUMOULIN Mélinda
GROSS épouse BETTINGER Laurence
GUENÉ Amandine
KACZMARCZYK Charlotte
MAXANT Charlène
VUILLAUME Carine

Fait à Paris, le 03 juin 2015,
le président de jury,



Marc-André MALBERT